

JOURNAL GÉNÉRAL, PAR M. FONTENAI.

Du Jeudi 22 Mars 1792.

MM. les SOUSCRIPTIONS, dont l'abonnement finit à la fin de ce mois, & qui desireroient le renouveler, sont priés de faire connoître incessamment leurs intentions, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

SECONDE LÉGISLATURE.

Séance du Mardi soir 20 Mars.

EN guise de nouvelles, & pour passer le temps, lecture d'une foule de lettres à l'ordinaire. L'une annonce l'émigration de plusieurs Officiers du Régiment de Cavalerie, ci-devant Régiment du Roi. Ce sont les sous-Officiers & Soldats qui écrivent, & qui promettent, eux, de ne pas émigrer. Mention honorable. L'autre annonce des attroupe- mens à Epernai pour faire taxer le grain, & les dispositions des Officiers Municipaux pour ar- rêter les féditieux.

A Arras, c'est un rassemblement illégal de la Garde Nationale qui demande la clôture des Ora- toires des Maisons religieuses.

Auprès d'Aurillac, ce sont encore des Payfans qui s'atroupent contre les Prêtres non-jureurs, & qui en veulent à M. Colinet, père de deux Emi- grés.

A Poitiers, il a fallu publier la Loi martiale pour appuyer la liberté du Marché; la Munici- palité demande un secours de 30 mille livres pour ses pauvres.

A la Barre, un Pétitionnaire vient demander à quel Tribunal il doit recourir pour obtenir commu- nication de pièces que le Ministre des Contributions lui refuse. La Pétition sera communiquée au Mi- nistre.

Un Honorable prend la parole & annonce que des chevaux ont paru suspects dans leur marche à la Municipalité de Sens, qui les a dénoncés à celle de Langres, où ils ont été arrêtés. On rioit sous cap des chevaux suspects & dénoncés; mais l'O- rateur ajoute: On a connu par leur interrogatoire.... On n'y tient plus; un rire inextinguible suit l'in- terrogatoire des chevaux. Or, cet interrogatoire des chevaux apprend qu'ils sont envoyés par des Officiers, & qu'ils ne vont pas où ils sembloient aller, mais à Coblentz. Au Comité de Surveillance

cet interrogatoire. Il en sera bientôt fait un Rapport.

Toutes ces nouvelles sont suivies d'un rapport sur la manière dont la peine de mort sera exé- cutée. L'Assemblée se décide pour le mode présenté, décrit & motivé dans le Mémoire du Secrétaire perpétuel de l'Académie de Chirurgie, qui avoit lui- même adopté une espèce de guillotine.

Séance du Mercredi 21 Mars.

M. Jolivet annonce encore des rétractations de la part des Prêtres jureurs. Pour en retenir au moins quelques-uns, s'il se peut, il demande que tous les Rétractans soient privés de leur traite- ment: « Cela est déjà fait; lui crient plusieurs voix. — Non, reprend M. Jollivet; le Décret du Corps Constituant ne les prive de leur traite- ment qu'au moment où ils sont remplacés; je demande, moi, qu'ils cessent d'être payés dès l'instant qu'ils ont rétracté leur serment. — Et moi, reprend un autre Membre (qui prend sans doute pour un brigandage la crainte des re- mords & le courage de ces rétractations), & moi je demande qu'il soit pris des mesures pour nous délivrer enfin de cette horde de brigands..... Il faut, dit un troisième, que ceux qui voudront des Prêtres soient tenus de les payer. — J'appuie la motion, reprend M. Jollivet: « Il est constant que les Prêtres qui se sont parjurés ne cessent de prêcher la révolte ». Ce n'est pas à ce compli- ment sans doute que les Prêtres jureurs s'atten- doient de la part de l'Assemblée. La motion qui les frappe est renvoyée au Comité des Douze.

On annonce diverses lettres des Commissaires de St-Domingue, accompagnées de diverses pièces. M. Ducoz prétend que nous avons des nouvelles plus récentes; & demande l'ordre du jour. L'As- semblée se décide à entendre ces lettres. Elles sont datées du 28 Janvier, & portent que les Mulâtres coalisés avec des Nègres & quelques Blancs, con- tinuent leurs ravages; qu'ils ont déclaré vouloir se rendre maîtres de la Colonie; qu'elle leur appartient; qu'ils ont promis aux Nègres de partager avec eux les cannes à sucre; que la ville

du Cap & le Fort-Dauphin font affligés; que toute la partie du Nord est dévastée; que les Gens de couleur ont porté la rage jusqu'à éventrer des femmes enceintes, & à vouloir les forcer de manger leur fruit. Des cris d'horreur s'élèvent de tous côtés; mais les secours n'arrivent de nulle part, & les Colons en attendent avec une impatience dont on juge aisément. Tel est l'extrait de ces lettres & du rapport de M. Tarbé. M. Briffot prétend que ce rapport présente des faits inexacts. M. Tarbé demande que M. Briffot soit tenu de prouver tout de suite ce qu'il avance. A l'instant M. Briffot vole la Tribune; & là, il observe d'abord que St-Domingue est déchiré par trois sortes de guerres; celle des Mulâtres contre les Noirs; celle des Blancs contre les Mulâtres, & celle des Blancs entre eux. « C'est, nous dit-il, l'excès de l'oppression qui a forcé les Gens de couleur à se soulever. Les François du 14 Juillet sont coupables, si les Mulâtres ne sont pas innocens ».

L'Orateur ajoute que les Colons se sont conduits envers les Mulâtres de la manière la plus perfide, tandis que ceux-ci ont donné des preuves éclatantes de bonne-foi & de patience; que par le Concordat, les Colons avoient déclarés renoncer à leurs *petits préjugés*; qu'ils étoient disposés à regarder les gens de couleur comme frères. « Vous l'entendez, s'écrie ici M. Briffot, les Colons eux-mêmes ont convenu que la source des troubles provient d'un *petit préjugé* auquel il veulent dorénavant renoncer. M. Tarbé vous dit qu'avant de se mettre en état d'insurrection, les Mulâtres auroient dû réclamer la protection de la Loi; mais la Loi n'étoit-elle pas paralysée? son glaive n'étoit-il pas exclusivement dans la main de leurs ennemis ».

Enfin, si l'on en croit M. Briffot, c'est à la mauvaise foi des Colons & au Décret du 21 Septembre qu'il faut attribuer tout le désastre de la Colonie. La conclusion est qu'il faut absolument annuler ce Décret du 21 Septembre; & que les Colons n'ont cherché qu'à se rendre indépendans. L'Orateur cherche à s'étayer d'une longue série de faits, de longs extraits des procès-verbaux des Séances de l'Assemblée Coloniale. Le temps s'écoule; enfin on se lasse d'entendre l'Orateur; on lève la Séance, & rien n'est décidé, si ce n'est qu'il est impossible d'exagérer l'idée des horreurs auxquelles la Colonie est en proie.

### M É L A N G E S.

L'EUROPE voudra-t-elle croire que, le 19 Mars 1792, l'Assemblée Nationale de France a prononcé une amnistie en faveur de Jourdan le Coupe-tête, ce fameux Chef de Brigands, dont plus de deux cents familles demandent la punition pour venger le sang d'une infinité de victimes égorgées par ses mains ou par ses ordres? Voudra-t-elle croire que cette impunité n'est accordée que pour prouver aux Peuples des Etats voisins, qu'ils en sont assurés d'avance, si, commettant les mêmes crimes, secouant le joug de l'Autorité légitime,

ils viennent se réfugier sous l'étendard des Législateurs François? Voudra-t-elle croire enfin que les Brabançons sur-tout sont invités à profiter de l'indulgence que l'Assemblée montre en cette occasion?

Quelquefois, au reste, dit Tacite, les affaires deviennent bonnes à force d'aller mal: *Spes ex malis nostris* (13). Et l'on peut dire, avec le fameux Général Monk, au moment où il exécutoit les ordres de l'Assemblée inconstituante, établie par Cromwel: *Il est vrai que ces Messieurs vont un peu vite. Ce procédé est dangereux; & je vois, ce me semble, le Peuple assez prêt de ce désespoir, que ceux qui gouvernent doivent toujours craindre, lors même qu'ils ont la force en main. Cet habile Général comprenoit en effet que de pareils ordres ne pouvoient s'exécuter sans rendre odieux ceux qui les donnoient. Aussi le procédé des Officiers supérieurs de l'armée qui refusèrent d'exécuter les ordres, & celui des subalternes qui y obtempérèrent, produisit-il le meilleur effet. Le refus de ceux-là leur gagna l'affection de tous les Bourgeois, & l'obéissance de ceux-ci fut accompagnée de tant de marques de répugnance, que personne ne s'en tint offensé. La ville d'Avignon est absolument dans la même position. Il n'est aucun Soldat, ni aucun Officier qui puisse, sans frémir, concourir à la délivrance de Jourdan, ou sans se flatter que son obéissance sera plus utile que sa désobéissance à cette ville infortunée. Mais en est-il parmi eux qui puisse se justifier en disant avec Monk: *Il faut obéir, tout cela tournera à bien?**

Que le François, frappé par des coups si imprévus, reste stupéfait, il n'y a pas lieu d'en être étonné. Mais qu'on veuille lui persuader que les Puissances de l'Europe restent spectatrices oisives de tant d'attentats, voilà ce qui n'entrera dans la tête d'aucun homme raisonnable. Il n'est aucun Roi qui ne doive redouter l'audace avec laquelle la Révolution met en pratique cette affreuse maxime dont Tacite nous a si énergiquement décrit les funestes effets: Les armes baltes ne songent à s'aggrandir que par de mauvais moyens: *Honoravit Asiaticum Vitellius anulis, foedum mancipium, & malis artibus ambitiosum.*

« Personne en Europe, nous dit un de nos amis qui vient de voyager, n'ignore sous quel travestissement grotesque & indécent a été promenée dans Paris, l'effigie de Léopold. Croyez-vous que le Brabançon, que l'Habitant des Pays-Bas, qui aura été témoin de ces scènes scandaleuses, & qui sait qu'elles ne seront pas punies, ait rapporté chez lui le même respect pour son Souverain? Les caricatures ne restent pas toujours dans les endroits où elles furent imaginées; certains Curieux, & j'en ai la preuve, en tapissent leurs Cabinets ou des Paysans, ou des Hommes du Peuple, introduits sans affectation, apprennent à rire aux dépens de leur Maître. Petit-elle que tout cela, diront quelques Philosophes. A la bonne heure. Mais les impressions les plus foibles, répétées souvent, produisent à la longue des sentimens profonds. Maxime utile & trop dédaignée. D'ailleurs je n'attache pas moi-même à ces farces monstrueuses plus d'importance qu'elles n'en doi-

vent avoir. Aujourd'hui cependant que la politique s'exerce sur des objets à la portée de tout le monde, l'on peut affirmer en général, qu'après tant d'allées & de venues, tant de négociations & de conseils, si la montagne en travail n'enfante qu'une souris, les secrets de la pusillanimité & de l'incapacité seront dévoilés. Ce seroit alors le cas de dire avec le *Morning Chronicle*, au sujet du Docteur Willis, qui a si heureusement traité le Roi d'Angleterre pour la même maladie dont est attaquée la Reine de Portugal : *Tous les Rois de l'Europe sont dans un tel état, que le Docteur Willis ne fait auquel entendre.* Il en résulteroit une vive impression de mépris ; & , les étincelles de notre bûcher, propageant l'incendie, nous serions vengés.

» Victimes abandonnées aux Jacobins, jusqu'ici c'est aux dépens des Royalistes que les forces divisées des premiers n'ont pu produire au loin de grands effets. Il est temps que cela finisse. Ce n'est pas à nous autres Royalistes seuls de combattre pour le repos de l'Europe, sur-tout lorsque l'inertie des hommes, qui tiennent en leurs mains les grands moyens, nous force de le faire avec désavantage. Il est bien naturel qu'on se lasse enfin de tout sacrifier pour une classe d'individus qui paroît considérer les plus fidèles serviteurs, comme de vils troupeaux qu'on immole après avoir fatigué leur jeunesse. Tout bien pesé, est-ce donc à nous que l'établissement de quelques républiques doit paroître le plus redoutable ?

» Quelle que soit la cause de cette lenteur à remplir les promesses qu'on nous a faites, que ce soit machia véliste ou faux calcul, elle ne nous en est pas moins funeste. Du point où l'entrevue de Piltitz a conduit les affaires, nous ne pouvons plus, pour notre propre sûreté, adopter aucun plan insignifiant ou *mezzo termine* ; & s'il est triste que la France en soit réduite à cette alternative, il n'en est pas moins vrai qu'il lui faut ou le Gouvernement le plus vigoureux ou celui que desirent les Jacobins, ou la Monarchie dans toute la force du terme ou la République. Pour la guerre civile, à laquelle quelques Souverains se sont peut-être flattés de nous amener, je la combattrai toujours, quoique très-éloigné de croire avec quelques-uns qu'il est impossible de la soutenir. Mais tout mon sang bouillonne à cette affreuse idée, que des barbares placés en lieu sûr, nous verroient, pour leur faire plaisir, nous déchirer à la manière des bêtes féroces. Je prouverai facilement que lorsque les Souverains s'abaisent au point de caresser les factieux, il est du moins pardonnable au particulier de s'en rapprocher ; or l'on ne se rapproche d'un parti auquel l'on a pendant long-temps fait la guerre, qu'en lui rendant des services essentiels. Que la Noblesse Française veuille les rendre aux Jacobins, elle auroit sans doute peine à s'y résoudre ; qu'elle le puisse, je le démontrerois, jusqu'à l'évidence.

» Ames loyales, que mes idées révoltent peut-être, n'attribuez pas à noiceur de caractère ce qui est prévoyance, à dégoût de la vertu l'extrême horreur que m'inspireroient ceux qui nous auroient trompés. Plaise au ciel que mes idées soient inu-

tiles ! Mais pour améliorer notre situation, il faut l'envilager sous toutes les faces. Trois moyens, car je ne compte pas l'obéissance stupide aux Décrets, obéissance qui aggraverait nos malheurs ; trois moyens, dis-je, peuvent nous conduire au dénouement : Intervention des Puissances étrangères, Guerre civile, Réunion sincère non pas de quelques individus, mais du corps entier de la Noblesse Française au parti dominant. De ces moyens, le premier est le seul qui épargne les désordres, le seul par conséquent auquel l'on s'arrête volontiers. Si le troisième repugne, au moins met-il à même de se venger complètement des protecteurs perfides ; & en l'écartant, la guerre civile qui nous reste, n'est pas non plus très-atrayante.

» L'essentiel aujourd'hui, n'importe ce que l'on fasse, est d'y mettre de l'activité. Ne croyons plus que l'excès du mal amène le remède ; il tue aussi le malade. Demandons aux Souverains une explication ; s'ils parlent encore sans rien dire, elle est donnée ; & , ne nous servant pas, du moins ils ne nous nuiront plus.

» J'ai regretté l'Empereur : ses vertus éloignoient Podieux soupçon qu'il voulut envenimer nos blessures sous prétexte de les guérir. Il étoit sans doute abusé par ces hommes (les Monarchiens) qui croient la France heureuse, quand ils ont fait chauffer telle ou telle ariette. Je ne pardonne pas aux Jacobins la petite-elle qu'ils ont eu de troubler pareils triomphes. Il auroit vu qu'en supposant même dans Paris une tranquillité qui n'y est pas, cela ne prouvoit rien pour le reste du Royaume ; parce que, depuis la Révolution, Paris a beaucoup perdu de son influence ; & que d'ailleurs c'est peut-être la seule ville où l'on conserve quelque force publique. Il auroit vu que le système monarchien avoit le principal défaut de la Constitution, qu'il n'étoit pas plus approprié à nos mœurs, qu'il n'étoit pas plus désiré ; & que, déplaissant à tous les hommes qu'on compte pour quelque chose dans les révolutions, il auroit entraîné des dissensions interminables que n'eût pu arrêter l'Autorité entravée de toutes parts. L'effet qu'avoient produit ses exhortations officielles, lui auroit sans doute fait choisir des moyens plus efficaces. Le Sage Léopold auroit senti tout cela, & son Successeur le sentira comme lui. Que deviendrait, bon Dieu ! la Cour des Rois si les Propagandistes continuant leurs manœuvres souterraines, la mort d'un Prince dérangeoit tous les projets ? Un Chef désigné mettra vraisemblablement autant de zèle à servir l'Empire, qu'un Chef couronné ».

TANDIS que l'Assemblée Nationale décrète la ville d'Arles rebelle, une députation de quinze Jacobins de Marseille, écrit-on de cette Ville, en date du 6 Mars, s'est rendue à Aix pour faire autoriser, par le Département, l'incursion que les Patriotes Marseillois ont projetée contre la ville d'Arles. Le Département qui est sur les lieux a blâmé hautement cette entreprise & a refusé son consentement. L'Assemblée Nationale a été plus complaisante pour les Jacobins. Malgré le refus du Département, les Jacobins de Marseille font les plus grands préparatifs & se disposent à partir au pre-

mier jour. Tous les bons Citoyens Marseillois font dans les plus vives allarmes, & tous les jours, il se fait des émigrations considérables. Beaucoup de Négocians ont déjà abandonné cette malheureuse Ville, & ont emporté avec eux toutes leurs marchandises.

Au reste, les nouvelles de Nantua, petite Ville de la Bresse, du 7 Mars, nous disent qu'il passe pour constant qu'il existe un traité récent entre le Roi de Sardaigne & la République de Berne, par lequel celle-ci s'est engagée à lui fournir huit à dix mille hommes, & que c'est l'Espagne qui les paiera. Le château de Chambery & le fort Mialons regorgent de munitions de guerre; la ville d'Anneci en renferme un amas considérable. On établit des Gouverneurs dans toutes les Villes du Duché: ordinairement il n'y en a qu'un. Les habitans des frontières ont reçu l'avis que, très-prochainement, il arrivera 300 Suisses à Seyffel, 250 à Chanas, 180 à la Balme, 3 ou 400 à Saint-Genis.

D'après les lettres de Worms, du 10 Mars, on y avoit reçu la nouvelle positive que l'Impératrice des Russes commence à faire embarquer des troupes à Cronstad.

Les lettres de Vienne du 11 Mars, nous apprennent que le nouveau Roi de Hongrie a fait déclarer à tous ses Alliés & aux Princes de l'Empire, qu'il tiendrait tous les engagements contractés par l'Empereur, son père, & qu'il suivroit le même système. Nous sommes en conséquence autorisés à donner un démenti formel à toutes les nouvelles contraires.

Le Roi de Prusse, que les Papiers Monarchiens & Démocrates s'étoient fait un plaisir d'annoncer malade & même mort, jouit d'une parfaite santé. Mais cette nouvelle, ainsi que celle du contre-ordre donné aux troupes Autrichiennes, pour les empêcher de continuer leurs marches sur les frontières de France, n'ont eu de réalité que dans le cerveau de quelques Meneurs-agioteurs, qui vouloient faire baisser le taux de l'argent. En effet, on a vu, en deux jours, les 100 livres en argent, valoir 160 & 170 ou 145 livres en Assignats. Cette baisse subite de l'argent est l'effet naturel de la mort ou de l'impuissance de tous les Rois de l'Europe annoncée & criée dans toutes les rues de Paris; de la certitude où les Meneurs se sont dits être que les Puissances étrangères ne se mêleront point de nos affaires; de la précaution qu'on a eu de faire circuler une lettre du nouveau Ministre de la Guerre, qui ordonne de suspendre les approvisionnemens de l'armée; enfin de l'éveil qu'on a donné à tous les détenteurs d'Assignats, en menaçant de mettre un impôt sur les effets publics en mouvance. Pour prévenir le coup, les richards en Assignats se sont présentés en foule à la Bourse & ont acheté des effets publics, avant qu'ils fussent assujettis à l'impôt proposé; ce qui a mis la hausse sur ces effets & occasionné momentanément la baisse de l'argent.

Au reste les marchands sont toujours plus portés à vous en acheter qu'à vous en vendre.

La Garde constitutionnelle & la Garde Nationale font leur service auprès du Roi avec la plus parfaite union. La cloison qui séparoit ces deux Gardes dans la pièce la plus prochaine de l'appartement du Roi, a été enlevée; & un factionnaire de la Garde Nationale, a été placé à la droite de la porte de l'appartement du Roi, & un Garde constitutionnel du Roi a été placé à la gauche.

DU 21 MARS 1792.

PAIEMENT DES RENTES A L'HÔTEL-DE-VILLE.

Six derniers mois de 1791. Lettre I.

COURS DES CHANGES ÉTRANGERS à 60 j. de date.

Amsterdam, 30.	Cadix, 28 liv.
Hambourg, 340.	Gênes, 180.
Londres, 17.	Livourne, 190.
Madrid, 28 liv.	Lyon, P. Rois, aupair

B O U R S E.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2182 $\frac{1}{2}$ .80.
Portion de 1600 liv.....	
Emprunt de 125 millions Déc. 1784....	7 $\frac{3}{8}$ .4 $\frac{3}{4}$ .8b.
— Sorties.....	0.
Emprunt de 80 millions avec Bulletins.....	
— Sans Bulletin.....	9.5 $\frac{1}{2}$ .4.6.
— Sorti en viager.....	9 $\frac{1}{2}$ .
Bulletins.....	79.78.79.80.
— Sorties.....	1. 92.90.
Reconnoissance de Bulletins.....	82.81.
— Sortis.....	104.

Action nouv. des Indes....	1290.88.98.2.1.1298.
Caisse d'Escompte.....	3900.898.900.
Demi-Caisse.....	1960.5.
Empr. de 80 millions. Août 1789.....	1 $\frac{1}{2}$ .7 $\frac{1}{2}$ .
Quittance des Eaux de Paris.....	430.
Emprunt de Novembre 1787, à 5 p $\frac{1}{2}$ .....	
— à 4 p $\frac{1}{2}$ .....	
Affurance contre les Incendies..	494.95.98.96.90.
Affurance à vie.....	572.70.72.71.

Cours des Assignats à la rue Vivienne, le 21 Mars.

Il faut la somme de 146 livres en Assignats pour se procurer 100 livres en argent.

Les louis d'or, pour des assignats, coûtent 14 l. f.

S P E C T A C L E S du 22 Mars.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. *Didon*; & *la Chercheuse d'esprit*. Dem. *Castor*.  
 THÉÂTRE DE LA NAT. *L'Esprit follet*; & *le Couvent*.  
 THÉÂTRE ITAL. *Les trois Fermiers*; & *le Pouvoir de la Nature*.  
 THÉÂTRE DE LA RUE FÉYDEAU. *La Cosarara*.  
 THÉÂTRE DE MARAIS. *Robert*, *Chef des Brigands*.

On s'inscrit à Paris, pour ce Journal, en s'adressant, FRANC DE PORT, à M. le Directeur du Journal Général, par M. FONTENAI rue Taranne, n° 33, Fauxb. S. Germain. Le prix de la Soucription est pour un an, de 30 liv pour Paris, & 36 liv. pour la Province; il est, pour six mois, de 16 liv. pour Paris, & 18 liv. pour la Province; & de 9 liv. pour, & de 10 liv. pour la Province, rendu port franc.